

CALENDRIER DES COLLECTES 2018-2019

Collectes de décembre



18 décembre



12 et 28 décembre



21 décembre

Collectes de janvier



8 et 29 janvier



9 et 23 janvier



15 janvier

« Le bonheur n'est rien
de plus qu'une bonne
santé et un mauvais
souvenir »

Albert Schweitzer

**Comptes du mois:
Novembre 2018
71 508,51 \$**

Prochaine réunion du Conseil municipal :
Lundi, 14 janvier 2019, à 19h30
Au centre communautaire Desjardins

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

30, RUE DE L'ÉGLISE, C.P. 40

SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI (QUÉBEC) G0L 4C0

TÉLÉPHONE : (418) 738-2896

admin@st-simon.qc.ca

Bulletin Municipal



Opération Nez rouge

Les activités d'Opération Nez Rouge sont de retour dans la région des Basques pour une troisième année consécutive. Tous les vendredis et samedis à partir du 30 novembre au 30 décembre, en plus du 31 décembre, le service de raccompagnement sera offert par des bénévoles. L'organisation est d'ailleurs toujours à la recherche de citoyens souhaitant s'impliquer.

Les personnes qui souhaitent utiliser le service, offert par des bénévoles, peuvent le faire au 418-851-1224 ou à l'adresse trois-pistoles@operationnezrouge.com. Il est aussi possible d'utiliser l'application mobile «Nez rouge». Ces coordonnées sont actives dès maintenant et le seront pendant toute la durée des opérations du comité Opération Nez Rouge de la MRC des Basques. **Leur faire appel pour revenir à la maison après une soirée bien arrosée sera assurément «La meilleure idée de la soirée!»**

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT 2018-04 CONCERNANT LES ANIMAUX

ARTICLE 14 : LE CONTRÔLE

Dans les endroits publics, à l'exception des parcs à chiens aménagés à cet effet, **tout animal doit être tenu en laisse par son gardien**, au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de deux mètres incluant la poignée.

Cette laisse et le collier doivent être de matériaux suffisamment résistants étant donné la taille et le poids de l'animal, pour permettre à son gardien de le maîtriser en tout temps.

ARTICLE 36 : ENLÈVEMENT IMMÉDIAT DES EXCRÉMENTS

Le gardien d'un animal **doit enlever immédiatement les matières fécales laissées sur toute propriété** publique ou privée par l'animal dont il a la garde et en disposer à même ses ordures ménagères ou dans une poubelle publique, à l'exception des animaux de ferme.

Merci de votre collaboration.



BIBLIOTHÈQUE L'IMAGINAIRE

Nos heures d'ouvertures sont le **Lundi, de 17h00 à 19h00**. En cas de tempête, bien vouloir téléphoner à la responsable, Mme France Beauchesne au 418-738-2517 pour savoir si la bibliothèque est ouverte. Bienvenue à tous !

NOËL, COMMENT RECYCLER PLUS ET MIEUX

Vous êtes soucieux de bien faire les choses, surtout durant le temps des Fêtes? Pour une réception réussie, ne mettez pas votre bac de récupération de côté. Pour vous simplifier la vie, voici quelques astuces en cette période de festivité.



CE QUI VA DANS LE BAC BLEU :

PAPIER : Enveloppe, papier de soie, papier d'emballage non métallisé (se déchire facilement) **Attention !** Les rubans, cordes et choux vont à la poubelle.

CARTON : Boîtes de jouet (souvent composé de plastique et de carton; séparer les matières), boîtes (les démonter pour qu'elles prennent moins d'espace) **Une fausse bonne idée** : Rassembler les matières dans une boîte ou un sac. Au centre de tri, il faudra vider pour séparer les matières.

PLASTIQUE : Bouteille de plastique, sac en plastique et autres plastiques souples comme les pellicules et les sacs refermables (faire un sac de sacs), emballage à bulles. **Les ustensiles et pailles de plastique** ne sont pas recyclables.

MÉTAL : Les cannettes (à rapporter pour la consigne), aluminium (assiettes, papier, etc.), les boîtes à biscuit.

VERRE : Bouteilles (jus, eau, alcool, etc.) **Attention !** La vaisselle ou les boules de Noël ne sont pas recyclables. Elles vont à la poubelle si elles sont cassées.

AU CENTRE DE DON :

JOUETS : Les apporter à un centre de don s'ils sont réutilisables. Autrement, ils ne sont pas recyclables et vont à la poubelle.

DÉCORATIONS DE NOËL : Si elles sont réutilisables, les apporter au centre de don. Autrement, les lumières vont à l'écocentre et les autres décorations vont à la poubelle. Réutiliser ses décorations année après année : un choix économique et écologique!

FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2018

AUGMENTATION DU SIGNAL INTERNET ET TÉLÉPHONIE (TELUS)

Le projet de TELUS se résume à l'installation d'un poteau de bois d'une hauteur d'environ 22 mètres avec des antennes au sommet; l'installation de ce poteau servira à améliorer la couverture cellulaire sur le territoire de Saint-Simon-de-Rimouski et surtout sur la Route 132 étant l'artère principale de la région; l'emplacement proposé pour l'implantation du site est situé au 375, Route 132 et les équipements connexes seront entreposés dans l'immeuble existant de TELUS, qui sert déjà à des fins de télécommunications; Le Conseil répond favorablement à la demande d'appui demandée.

DEMANDE D'AUTORISATION RELAIS VÉLO ALDO DESCHENES

Autoriser les cyclistes du Relais à Vélo Aldo Deschênes à traverser la municipalité Saint-Simon-de-Rimouski lors de l'événement qui se tiendra le 8 juin prochain, entre 17h00 et 18h00.

FIN DU MANDAT DE MME SARAH GAUVIN, INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

Étant donné l'augmentation croissante du nombre de dossiers à traiter et la volonté d'offrir le service d'urbanisme du lundi au vendredi, la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, fin à l'entente de services en urbanisme, qui se terminera le 30 avril 2019. Par le fait même, la tarification de l'inspectrice en bâtiments et en environnement pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 sera de 35,81\$/heure, comparativement à 34,60\$/heure pour 2018.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 480 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 DÉCEMBRE 2018 (RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-10 CENTRE COMMUNAUTAIRE 399 165 \$ + 81 200 \$ REFINANCEMENT PRÊT 4 AQUEDUC)

Financement par billets, datés du 11 décembre 2018 avec intérêts payables le 11 juin et le 11 décembre de chaque année et remboursé comme suit : 2019 : 29 100 \$, 2020 : 30 100 \$, 2021 : 31 200 \$, 2022 : 32 400 \$, 2023 : 33 500 \$. Un montant de 324 000 \$ sera à renouveler en 2023.

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE

La Municipalité de la paroisse de Saint-Simon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 décembre 2018 au montant de 480 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2002-03 et 2018-10. Ces billets sont émis au prix de 98,00500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

HORAIRE BUREAU MUNICIPAL POUR LE TEMPS DES FÊTES

Pour la période des Fêtes, le bureau municipal sera fermé du 21 décembre 2018 au 7 janvier inclusivement. Le retour à l'horaire normal se fera mardi le 8 janvier 2019.

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL ET CALENDRIER DES SÉANCES POUR 2019

Ces séances se tiendront le premier lundi de chaque mois, sauf exception, désormais au Centre communautaire Desjardins, situé au 366 Route 132, et débuteront à 19h30 : 14 janvier, 8 juillet, 4 février, 5 août, 4 mars, 9 septembre, 1^{er} avril, 7 octobre, 6 mai, 4 novembre, 3 juin et le 2 décembre.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2019

La date de présentation publique du budget 2019 au **17 décembre 2018, 19h30** à la salle Ernest-Lepage.

OFFRE DE SERVICES ÉCOL'EAU (EAU POTABLE) RENOUVELLEMENT POUR 2019

Renouveler le mandat d'Écol'eau, aux mêmes termes et conditions. L'opération des ouvrages d'eau potable passe donc de 265,72 \$ par semaine (avant taxes) en 2018 à 273,69 \$ par semaine (avant taxes) pour 2019, ce qui correspond aux années 2017 et 2018 majoré de 3 %.

COMPTE-RENDU DU GALA RECONNAISSANCE LES FLEURONS DU QUÉBEC

Saint-Simon-de-Rimouski s'est vu décerner la mention finaliste pour le *prix Reconnaissance* en agriculture urbaine et en verdissement pour son projet de Parc Croc-Nature dans la catégorie 5 000 habitants et moins. Mesdames Despatis et Labrecque ont présenté les 2 cadres qu'elles ont reçus lors du Gala et les remettent aux mains de la Municipalité. Une proposition est faite par les citoyens afin d'afficher ces prix au Centre Communautaire Desjardins. Les élus municipaux transmettent leurs félicitations au comité de la Brigade Verte pour cette reconnaissance et ce beau projet d'embellissement dans la Municipalité.

REMERCIEMENTS POUR M. BOBBY FOURNIER

Pour le remercier du bénévolat qu'il fait pour la municipalité, notamment pour le déneigement gratuit de la patinoire et du stationnement du Centre communautaire Desjardins depuis quelques années déjà, une carte avec un chèque de 100 \$ a été transmise à M. Bobby Fournier.

LE SENTIER NATIONAL DU SECTEUR DU PORC-PIC ACCESSIBLE CET HIVER

Grâce à une implication financière de la municipalité de Saint-Simon et de la MRC des Basques, la Route de Porc-Pic est maintenant déneigée jusqu'au stationnement du tronçon «*Le Chemin du Roy*» du Sentier national.

Ce tronçon donne accès à de magnifiques points de vue sur l'estuaire, notamment à celui du Belvédère Beaulieu. Les activités de fouilles archéologiques tenues en mai et juin dernier dans ce secteur ont contribué à faire connaître davantage le Porc-Pic aux gens de la région, ce qui laisse présager plus d'utilisateurs pour la saison froide. Un grand achalandage a été noté au cours de l'été et de l'automne.

Cette nouvelle collaboration entre les deux entités municipales permet donc, pour une première année, de faciliter l'accès au Sentier. Cependant, prendre note que la piste elle-même n'est pas entretenue (damée) lors de la période hivernale. Le sentier se prête bien à la pratique d'activités telles que la raquette. Soulignons aussi que les installations sanitaires le long du Sentier national ne sont toutefois pas pourvues par la MRC pendant la période hivernale.

Rappelons que des fouilles archéologiques au Porc-Pic ont permis de confirmer la présence de vestiges d'un moulin à farine et à carder, datant des années 1840. Plusieurs centaines d'artefacts, trouvés sur les lieux, sont en cours d'inventaire au laboratoire d'archéologie de l'UQAR. Un rapport devrait être livré d'ici juin prochain. Pour toutes questions et commentaires relatifs au Sentier national ou la Route verte sur le territoire des Basques, contactez M. Simon Claveau au 418-851-3206 poste 3121 à la MRC.

UNE JOURNÉE GRATUITE AU PARC DU MONT-SAINT-MATHIEU

Cette année encore, une journée complète de ski, planche à neige et glissade est offerte aux citoyens de la MRC des Basques pour la saison 2019. La date de cette journée pour la Municipalité de Saint-Simon est le **17 mars 2019**. Vous pouvez vous procurer vos coupons au bureau municipal avant la journée de ski.

N.B. Le jour de l'activité, vous devez présenter, en plus de votre coupon, avoir une des cartes d'identités suivantes : permis de conduire avec une adresse valide, carte étudiante, carte d'hôpital avec adresse de résidence et le nom du parent sera requise pour les enfants n'ayant pas de carte étudiante. **Attention, aucun passe-droit ne sera accordé, et ces règles seront appliquées à la lettre.**

Merci de votre collaboration et au plaisir de vous voir sur les piste !

Fabrique de Saint-Simon

Voici l'horaire des messes et célébrations de la Parole :

24 décembre à 18h30 : Concert de Noël à l'Église de Saint-Simon suivi à 19h00 de la célébration de la Parole. Bienvenue à tous!

30 décembre à 10h00 : Messe de secteur à l'Église de Saint-Simon

13 janvier 2019 à 10h00 : Célébration de la Parole à la Sacristie de Saint-Simon

19 janvier 2019 à 10h00 : Messe de secteur à l'Église de Saint-Simon

Pour la Campagne de Capitation, nous avons reçu au 1^{er} décembre un montant de 5 350 \$. Merci, vos dons sont importants!

Baudouin Gagnon, président de la Fabrique

LOISIRS SAINT-SIMON

Le Comité des Loisirs de Saint-Simon est content de pouvoir continuer à vous offrir cet hiver des cours de danse en ligne. L'activité fonctionne bien !! Et oui, à compter du **7 janvier 2019 prochain et jusqu'au 8 avril au Centre communautaire Desjardins**. Les cours seront dispensés par Madame Michelle Fournier **au coût de 5 \$ par personne par soir**. Le niveau de difficulté sera adapté selon les danseurs.

Inscription obligatoire auprès de Mme Michelle Fournier (418-851-1236) et Mme Ghislaine Rioux (418-738-2573).

C'est un rendez-vous dès 19h à tous les lundis !!

PATINOIRE SAINT-SIMON

Comme vous le savez probablement déjà, l'hiver et le froid sont bel et bien arrivés! Cette année, tout comme l'an passé, il y aura une patinoire au Centre communautaire Desjardins. Si la température le permet, les bénévoles commenceront bientôt le glaçage du rond de glace. Voici les heures d'ouverture : Vendredi de 19h à 21h, Samedi de 13h à 17h et de 19h à 21h et Dimanche de 10h à 12h et de 13h à 17h. À vos patins !

ACTIVITÉS ET LOISIRS

À compter de 2019, deux nouvelles activités sont offertes aux résidents de la municipalité : la cuisine collective se tiendra au Centre communautaire Desjardins en janvier, et apprentissage sur métiers à tisser, sur le théâtre de la Salle Ernest-Lepage, en janvier aussi. Pour plus d'informations, contactez-nous au 418-738-2896. Au plaisir !